

# Mairie de Delouze-Rosières

## Bulletin d'information municipale N° 14

juillet  
2015

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 - Mail : [commune-de-delouzerosieres@orange.fr](mailto:commune-de-delouzerosieres@orange.fr)

Blog - <http://mairiedelouze.blog.fr/>

**Vacances** : Mme la secrétaire prend ses vacances du 27 juillet au 14 août. Le secrétariat sera donc fermé. Cependant M. le maire assure ses permanences pendant cette période, sur rendez-vous de 17 à 19h le lundi et le jeudi.



**Stop!!!!** Alors que le conseil municipal se creuse à trouver des solutions quant aux problèmes liés à l'assainissement, à la gestion des déchets ou encore à l'embellissement de notre commune ; à l'heure où, CHAQUE JOUR, les médias relatent le fait que tous les gouvernements s'inquiètent (s'alarment!!!) du risque qu'encourent les générations futures face au réchauffement



climatique lié à la pollution : voilà le genre de photos que l'on peut prendre au cours d'un footing le long de l'ancienne voie ferrée à Rosières (entre-autres sans oublier le dépôt sauvage de pneumatiques). Manque d'intelligence ??? Certainement, mais ça nous n'y pourrions rien (la gendarmerie, peut-être...)

Si c'est un manque d'éducation qu'ont subi certains parents, il est encore temps de changer les choses et sensibiliser les enfants à l'importance de la protection de l'environnement. L'équipe municipale projette d'intervenir en ce sens, peut-être faudrait-il envisager l'organisation d'une journée de sensibilisation où les bénévoles pourraient, accompagnés des plus jeunes procéder à une séance de ramassage des détritiques, ou autres ?? Vos idées sont les bienvenues si vous souhaitez ne plus voir ce genre d'incivilités ... Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet dans un prochain bulletin. M. le Maire a prévenu la gendarmerie et a porté plainte, une enquête est en cours.

Vincent Didier - Conseiller municipal

**Statut de notre employé municipal** : Didier ROUVET a été titularisé le 19 juin 2015 sur son poste exercé à Delouze-Rosières. Cette titularisation a été évoquée et célébrée le 14 juillet dernier, à la mairie. Félicitations Didier.



**Aide à domicile** : En cas de grossesse, naissance, séparation des parents, maladie, hospitalisation ou décès, accompagnement lors de la reprise d'un emploi ou de la formation d'un



parent, vous pouvez bénéficier d'une aide à domicile. S'adresser à la fédération ADMR Meuse, 50 rue de la Résidence du Parc, BP 20008, 55101 VERDUN Cedex, tél 03 29 84 58 36 ou à AMF 55, 3 rue Gérard Biévetot, 55840 THIERVILLE-sur-MEUSE ; Tél : 03 29 86 06 00. Documentation à la mairie.

**Naissances dans la commune** : La population est en augmentation à Delouze. Nous avons la joie de vous annoncer la naissance, d'Ethan GOLA et de Diego ROMILLY, tous deux nés le 2 juin 2015. Félicitations aux deux familles. Le conseil municipal a décidé de faire un geste de bienvenue.



**Delouze un siècle en arrière** :



**Compte rendu rapide du conseil municipal du 2 juillet** : 8 conseillers présents, 2 excusés (Jaël Martin, Vincent Didier), 1 absent (Marc Laurent)

1. Choix AMO Assainissement, la société SEPAAM Environnement est retenue.

2. Subventions versées aux associations pour 2015 : Restos du cœur 150€, Delrose 150€, souvenir français 50€, téléthon : la commune participera au moment du Téléthon, paralysés et sclérosés : la commune verra au cas par cas par l'intermédiaire du CCAS.

3. Proposition et choix devis : HCT pour travaux à Rosières, CEMA TP pour accès au Grand Bois.

4. Renouvellement membres du bureau Associations foncières de DELOUZE et ROSIERES : renouvellement des membres présents.

5. Nouveaux tarifs de location de la salle communale

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
Décès ou inhumation dans la commune	gratuit	gratuit
Week-end	80€	150€
Journée	60€	100€
Demi-journée	30€	50€

Le compte-rendu complet du conseil est affiché en mairie.

**Photo de la fête des voisins, le 19 juin, à Rosières :**



Davantage de photos sur le Blog.

**Le 14 juillet :**



tiré du sac a été organisé. D'autres photos sur le blog.

Après la cérémonie officielle et la remise du livret citoyen à Jonathan REPPERT, après le verre de l'amitié, un repas convivial,



**Fréquentation du blog :**



Avril 558 visiteurs

Mai 688 visiteurs

Juin 752 visiteurs

Compte tenu des fréquentations, cet outil s'avère indispensable et complémentaire à ce bulletin.



**Qu'est-ce que le géocaching?**

Le géocaching est un jeu mondial de divertissement pour des utilisateurs de tout âge. À l'aide d'un

GPS, un ensemble de coordonnées trouvées sur Internet (geocaching.com, le site officiel du jeu) qui vous indiquent l'endroit d'une cache on dit aussi un trésor, les «géocacheurs» (joueurs) recherchent des caches qui ont été préalablement installées par d'autres géocacheurs. Une fois trouvée, une cache peut être de différentes tailles de la micro à la très grosse boîte dans lesquelles on peut trouver soit des petits cadeaux à échanger (on en met un et on en reprend un) ou des objets voyageurs qui ont une mission à voir sur le site. Dans la boîte il y a un petit carnet où on note son nom de géocacheurs après inscription gratuite ou payante selon son choix. Nous découvrons par ce biais, où que nous allions, soit des randonnées, soit des sites remarquables ou des monuments.

Les géocacheurs s'engagent moralement au respect de la nature. Assurez-vous que votre recherche de cache se réalise dans le respect de celle-ci.

A Delouze-Rosières, nous avons une balade de 10 caches qui permet de découvrir nos deux villages sur une boucle d'environ 2 heures.

Au 15 juillet 2015, 55 personnes ont déjà fait tout ou partie de cette promenade.

La Codecom a également mis en place un circuit destiné à la découverte des communes de notre canton.

Marianne Labat.

**Rappel :** Concert gratuit de nos amis hollandais le 25 juillet à 17h à l'église de Rosières. Venez nombreux

**Assainissement :** Après avis favorable du conseil départemental et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, nous avons rencontré, le 10 juillet, la responsable de la société SEPAAM retenue par le conseil municipal pour réaliser cette étude. Nous avons fait le point sur le dossier et transmis tous les documents nécessaires.

**Affouages 2015/2016 :** L'organisation mise en place cette année est positive dans son ensemble, aussi nous reconduisons l'attribution « à la parcelle ». L'inscription peut se faire dès maintenant et jusqu'au 15 sept, par mail ou au secrétariat de la mairie. La taxe est maintenue à 90€, payable avant le tirage au sort, pour environ 30 stères.

